



RCS : BEZIERS

Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00127

Numéro SIREN : 493 674 469

Nom ou dénomination : SOCIETE A M S

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2014 sous le numéro de dépôt 3710

Société AMS
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.400 €
Siège social : 5, rue de Stockholm
ZAE Via Europa
34350 VENDRES
RCS BEZIERS N° 493 674 469,

07 OCT. 2014

A3710

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze et le douze septembre, à 17 heures, les associés se sont réunis au 11 rue Charles Lecocq – 34500 BEZIERS, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 25 août 2014.

Sont présents :

- Monsieur Marc SOURICE, détenteur de 703 parts sociales,
- Madame Anne SOURICE, détentrice de 37 parts sociales.

Monsieur Marc SOURICE, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la loi ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Remis en activité de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale après avoir entend la lecture du rapport de la gérance, approuve ledit rapport et décide la remise en activité de la société avec effet au 1^{er} juillet 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17H30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance.

Marc SOURICE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and several horizontal strokes.